



MÉRIBEL CIMES LODGES & MÉRIBEL SWAN LODGES

Valorisation d'excédents de matériaux du chantier « Falcon Lodge » sur la piste de ski du Geai (domaine skiable de Méribel)

Commune Les Allues (73)

DOSSIER D'EXAMEN AU CAS PAR CAS
Compléments au dossier n°2021-ARA-KKP-
03139

Juin 2021

Affaire : 2021116

SOMMAIRE

SOMMAIRE	1
RAPPEL DU CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU PROJET « AU CAS PAR CAS ».....	1
RAPPEL DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS FORMULÉS PAR L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE	2
RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS.....	3
1.1. Incidences des émissions de gaz à effet de serre	3
1.2. Composition des déblais.....	4
1.3. Intérêt et choix du dépôt sur la piste de ski du Geai.....	4
1.4. Destination des matériaux issus de la démolition liée au chantier « Falcon Lodge »	4

RAPPEL DU CADRE DE LA DEMANDE D'EXAMEN DU PROJET « AU CAS PAR CAS »

NOM DU PETITIONNAIRE	MÉRIBEL SWAN LODGES et MÉRIBEL CIMES LODGES (ALPINE LODGES)
LIEU DE L'OPERATION	Commune Les Allues (73) (domaine skiable de Méribel)
NATURE DE L'OPERATION	Valorisation d'excédents de remblais en provenance du chantier de construction immobilière "Falcon Lodge" sur la piste de ski du Geai (domaine skiable de Méribel)
CATEGORIE DONT RELEVÉ L'OPERATION AU TITRE DE L'ARTICLE R. 122-2 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT	43. b)
DATE PREVUE DU DEMARRAGE DES TRAVAUX (REMBLAIS)	Mi-juin 2021
DUREE PREVUE DES TRAVAUX (REMBLAIS)	2 à 3 semaines

RAPPEL DE LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS FORMULÉS PAR L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE

Le 06/05/2021, le Pôle Autorité Environnementale de la DREAL Auvergne-Rhône-Alpes a émis un accusé réception de la demande d'examen au cas par cas pour le projet de Valorisation d'excédents de remblais en provenance du chantier de construction immobilière « Falcon Lodge » sur la piste de ski du Geai (domaine skiable de Méribel) (numéro de dossier : 2021-ARA-KKP-03139).

Lors de l'examen, l'autorité environnementale a indiqué que le dossier nécessitait les éléments complémentaires suivants :

- 1) Comparer l'incidence en matière d'émission de gaz à effet de serre entre deux options pour la destination des déblais :
 1. Déblais destinés à remblayer la piste de ski du Geai sur la commune Les Allues ;
 2. Déblais destinés à être envoyés en carrière et décharges situées dans la vallée.
- 2) Préciser la composition des déblais destinés au remblai de la piste de ski du Geai
- 3) Préciser l'intérêt et le choix du dépôt des déblais sur la piste de ski du Geai
- 4) Destination des matériaux issus de la démolition du chantier « Falcon Lodge »

RÉPONSE DU PÉTITIONNAIRE À LA DEMANDE DE COMPLÉMENTS

1.1. INCIDENCES DES EMISSIONS DE GAZ A EFFET DE SERRE

Ci-dessous, sont présentés deux hypothèses d'incidences liés aux émissions de gaz à effet de serre :

- L'hypothèse n°1 est celle retenue et présentée dans la demande d'examen au cas par cas, car elle est celle qui présente une incidence presque deux fois plus faible que la 2^{de} hypothèse (864,3 kg_{CO2eq}) ;
- L'hypothèse n°2 est un scénario n'ayant pas été retenu en raison de ses coûts financiers et de ses impacts environnementaux plus conséquents (1 635,2 kg_{CO2eq}).

	HYPOTHESE N°1 RETENUE		HYPOTHESE N°2 ABANDONNEE
Destination des déblais	Piste de ski du Geai sur Les Allues	Carrière et décharges dans le secteur de La Bâthie / Tours-en-Savoie	Carrière et décharges dans le secteur de La Bâthie / Tours-en-Savoie
Volume des déblais transportés	25 933 m ³	19 000 m ³	45 000 m ³
Nombre de camions benne TP nécessaires ¹	8	6	14
Distance entre la zone de déblais et le site d'accueil (AR)	14 km	80 km	80 km
Distance parcourue par les camions au total (AR)	112 km	480 km	1 120 km
Consommation totale de carburant (AR) ²	48 L	205 L	478 L
	592 km		
Émissions totales de GES des camions (AR) ³	163,5 kg _{CO2eq}	700,8 kg _{CO2eq}	1 635,2 kg _{CO2eq}
	864,3 kg _{CO2eq}		

Pour rappel, ces chiffres constituent des ordres de grandeur, basés sur des données qui pourraient être ajustées plus ou moins à la baisse (ex : en cas d'un meilleur taux de remplissage des camions).

¹ Volume capacitaire moyen d'un camion benne TP utilisé pour le projet : estimé à 3 250 m³ (source : Karum, sur la base des informations transmises par Alpine Lodges, 2021)

² Consommation moyenne d'un camion benne TP estimée à 42,7 L/100 km pour un volume capacitaire moyen de 12,5 tonnes (source : Documentation Base Carbone de 2013, ADEME)

³ Émissions moyennes de GES par un camion benne TP estimées à 1,46 kg_{CO2eq}/km (source : Documentation Base Carbone de 2013, ADEME)

1.2. COMPOSITION DES DEBLAIS

L'étude géotechnique (G2 AVP), réalisée par EQUATERRE SAVOIE, dans le cadre du programme « Falcon Lodge » permet d'affirmer que les déblais correspondent à la coupe géologique suivante :

Description des couches géologiques	Reconnu visuellement	Profondeur de la base de la couche géologique par rapport au terrain naturel
Moraine argilo-caillouteuse à blocs	Oui	Jusqu'à 7 à 16 m de profondeur environ
Moraine schisteuse et/ou Schistes plus ou moins altérée	Oui	Au-delà (Jusqu'à plus de 25 m de profondeur)

Attention : Surcreusements rapides. Le schiste est localement affleurant au droit du talus aval mais il a été reconnu à des profondeurs très variables et parfois importantes au droit des forages. Il s'agit d'une configuration classique à Méribel, où le schiste à une morphologie de « tôle ondulée » dans le versant.

Figure 1 : Extrait de la note technique G2 PRO du projet « Falcon Lodge » – EQUATERRE SAVOIE, mars 2021

Ces matériaux sont identiques sur l'ensemble du versant Adret de la Vallée de Méribel. Ces matériaux sont extraits du chantier « Falcon Lodge », pour être déposés à une altitude supérieure de 200 mètres NGF et, sur le même vallon, sur la piste du Geai.

1.3. INTERET ET CHOIX DU DEPOT SUR LA PISTE DE SKI DU GEAI

Pour rappel, le choix du dépôt est double :

- Répondre à un besoin de MÉRIBEL ALPINA, gestionnaire du domaine skiable sur la commune Les Allues :
 - Remodeler la piste de ski du Geai, incontournable sur le domaine skiable et donc, pour la rendre plus praticable pour les skieurs débutants et intermédiaires ;
 - Réduire les volumes de neige de culture nécessaires à la pratique hivernale et sécurisée de cette piste de ski ;
 - Réduire la consommation d'eau et d'énergie utilisée pour la production de neige de culture et le damage de cette piste.
- Répondre à une nécessité d'ALPINE LODGES, pétitionnaire, de trouver un site de valorisation des matériaux excédentaires issus du terrassement du projet « Falcon Lodge », le plus proche possible de la zone de chantier.

Il est à noter que, suite à une étude géotechnique, l'ensemble du volume de déblais du chantier « Falcon Lodge » ne peut pas être valorisé sur la piste de ski du Geai. Ainsi, le volume maximal pouvant être accueilli est de 25 933 m³.

En outre, suite aux échanges avec la collectivité, il n'a pas été trouvé d'autres sites de valorisation sur le territoire communal, c'est-à-dire au plus proche de la zone du chantier « Falcon Lodge ». C'est pourquoi, l'autre partie des déblais est acheminée vers des sites de valorisation adaptés (carrière et décharges situées dans le secteur La Bâthie / Tours-en-Savoie).

1.4. DESTINATION DES MATERIAUX ISSUS DE LA DEMOLITION LIEE AU CHANTIER « FALCON LODGE »

Les matériaux issus de la démolition du chantier « Falcon Lodge » ont déjà été extraits du chantier et, ont été traités sur la plateforme du terrassier prévue à cet effet. Le site de l'entreprise en question est localisé à La Bâtie, à environ 40 km de la zone du chantier « Falcon Lodge ».